

# Tarifs pop e poppa fribourg

valable dès le 01.01.2024

## Tarifs pour les parents habitant le canton de Fribourg

La part de subvention Etat-employeur et réforme fiscale sont déjà déduites des tarifs ci-dessous.  
Tarif journalier brut de CHF 150,60.- moins CHF 23,70.- de subventions Etat-employeurs et part réforme fiscale

Tarifs all inclusive	Prix journalier		
<b>Journée entière</b> 6h30 à 18h00*	100 %	CHF	126,90
<b>Matin avec repas</b> 6h30 à 12h30	60 %	CHF	76,15
<b>Après-midi (sans repas)</b> 12h45 à 18h00*	50%	CHF	63,45
<i>Coûts mensuels = forfait journalier x jours d'accueil par semaine x facteur 4,2 *19h00 si l'un des deux parents est collaborateur Hfr</i>			
<b>Journée de dépannage</b> (facturée en supplément)		CHF	126,90
<i>(les frais de dépannages ne sont pas pris en charge par les subventions communales)</i>			
<b>Accueil supplémentaire sur demande</b>			
18h00 à 19h00		CHF	15,00
<i>(concerne les parent non collaborateurs Hfr)</i>			
<b>Frais d'inscription</b>		CHF	350,00

## Habitants de la commune de Fribourg

Les parents habitants la commune de Fribourg peuvent également d'une subvention communale sous réserve de places subventionnées disponibles.

Informations et barème : <https://www.ville-fribourg.ch/ecole-formation/accueil-prescolaire>

## Habitants de la commune de Villars-sur-Glâne

Les parents habitants la commune de Villars-sur-Glâne peuvent bénéficier d'une subvention communale sous condition d'utiliser une prestation de garde à jours irréguliers. Informations auprès de la direction de la structure.

## Habitants d'autres communes

Les parents doivent se renseigner auprès de leur administration communale, afin de savoir s'ils peuvent prétendre à une subvention pour le placement de leur enfant dans la structure.

Si cela est le cas, la subvention sera calculée en fonction des règlements d'applications et barème en vigueur dans la commune de domicile.

## Tarifs pour les parents habitant hors canton de Fribourg

Tarifs all inclusive	Prix journalier		
<b>Journée entière</b> 6h30 à 18h00*	100 %	CHF	150,60
<b>Matin avec repas</b> 6h30 à 12h30	60 %	CHF	90,35
<b>Après-midi (sans repas)</b> 12h45 à 18h00*	50%	CHF	75,30
<i>Coûts mensuels = forfait journalier x jours d'accueil par semaine x facteur 4,2 *19h00 si l'un des deux parents est collaborateur du HFR</i>			
<b>Tarif de dépannage</b> (facturée en supplément)	CHF 150,60		
<b>Rabais fratrie par enfant de la même famille</b>	10 %		
<b>Accueil supplémentaire sur demande</b>			
18h00 à 19h00	CHF 15,00		
<i>(concerne les parent non collaborateurs Hfr)</i>			
<b>Frais d'inscription</b>	CHF 350,00		